

Monsieur la grace de mon Seigneur soit avec vous pour jamais
 J'ay chargé mon bon frere Nicolas de passer à Richelieu en son chemin
 trouvez M. Grenu en Gascogne, vous ne le retiendrez qu'un jour de delà, s'il
 vous plaît, et si vous le pouvez, vous écrirez audit sieur Grenu et lui ferez
 écrire par tous ceux de la compagnie qui le pourront. Il me semble que le
 présent porteur vous trouvera sur le point de recommencer la mission à
 Richelieu. Je vous supplie, Monsieur, de recommander plus que jamais la
 précaution à l'explication du sixième commandement et aux demandes qu'on
 fait sur cela. Si nous n'y prenons garde, la compagnie en souffrira un jour.
 Qu'on fasse les processions sans apparat, je dis même sans faire habiller
 les enfants que des surplis qu'on trouvera sur les lieux. L'on a trouvé à redire
 notablement à l'un et à l'autre, quoique M. d'Alet ait fait la première action et
 qu'à la seconde il n'y avait que quelques enfants habillés avec des aubes. Il
 plaît à Dieu que cela nous fasse un peu exercer la vertu de patience et que
 cela procède de l'envie de la notable conversion de quelques âmes principales.
 Je n'ai point eu l'honneur de voir Monseigneur de Chartres, et n'a pas été
 expédient. Je le ferai, s'il plaît à Dieu, quand il sera temps.
 Il sera bon que vous établissiez la Charité et que vous en donniez avis à
 Monseigneur de Chartres, à ce qu'il sache de Son Eminence, si elle l'agrée,
 et que vous lui proposiez la Fille de la Charité.
 Je finis en me recommandant à vos saintes prières, ensemble l'état présent
 de la mission et salue très humblement et très affectionnément la compagnie,
 étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.
 VINCENT DEPAUL.
 De Vallegrand, ce 3 mars 1638.

311. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai chargé notre bon frère Nicolas de passer à Richelieu en s'en allant
 trouver M. Grenu en Gascogne. Vous ne le retiendrez qu'un jour de delà, s'il
 vous plaît, et si vous le pouvez, vous écrirez audit sieur Grenu et lui ferez
 écrire par tous ceux de la compagnie qui le pourront. Il me semble que le
 présent porteur vous trouvera sur le point de recommencer la mission à
 Richelieu. Je vous supplie, Monsieur, de recommander plus que jamais la
 précaution à l'explication du sixième commandement et aux demandes qu'on
 fait sur cela. Si nous n'y prenons garde, la compagnie en souffrira un jour.

Qu'on fasse les processions sans apparat, je dis même sans faire habiller
 les enfants que des surplis qu'on trouvera sur les lieux. L'on a trouvé à redire
 notablement à l'un et à l'autre, quoique M. d'Alet ait fait la première action et
 qu'à la seconde il n'y avait que quelques enfants habillés avec des aubes. Il
 plaît à Dieu que cela nous fasse un peu exercer la vertu de patience et que
 cela procède de l'envie de la notable conversion de quelques âmes principales.

Je n'ai point eu l'honneur de voir Monseigneur de Chartres, et n'a pas été
 expédient. Je le ferai, s'il plaît à Dieu, quand il sera temps.

Il sera bon que vous établissiez la Charité et que vous en donniez avis à
 Monseigneur de Chartres, à ce qu'il sache de Son Eminence, si elle l'agrée,
 et que vous lui proposiez la Fille de la Charité.

Je finis en me recommandant à vos saintes prières, ensemble l'état présent
 de la mission et salue très humblement et très affectionnément la compagnie,
 étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

De Vallegrand, ce 3 mars 1638.